Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 42 (1962)
Heft: 4: L'industrie suisse dans l'Europe d'aujourd'hui

Artikel: L'influence de l'intégration européenne sur l'industrie textile suisse
Autor: Stoffel, Max
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-887575

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'influence de l'intégration européenne sur l'industrie textile suisse

par Max Stoffel

PAR « industrie textile suisse » nous comprendrons la filature, le retordage, le tissage, le perfectionnement (l'ennoblissement) et la broderie.

Dans un sens plus large, on lui attribuera aussi les opérations successives de la confection et de l'industrialisation de la maille. Ses activités les plus importantes sont l'industrie du coton, de la soie, des fibres artificielles, de la laine et de la broderie, de même que l'industrie de la confection et celle de la maille.

Exportations

De tout temps, l'industrie textile suisse a voué une attention toute particulière à l'exportation.

La proportion de nos exportations par rapport à notre production interne est démesurément plus grande que celle de bien d'autres pays d'Europe et du monde. Pendant le XIXe siècle, l'industrie tex-

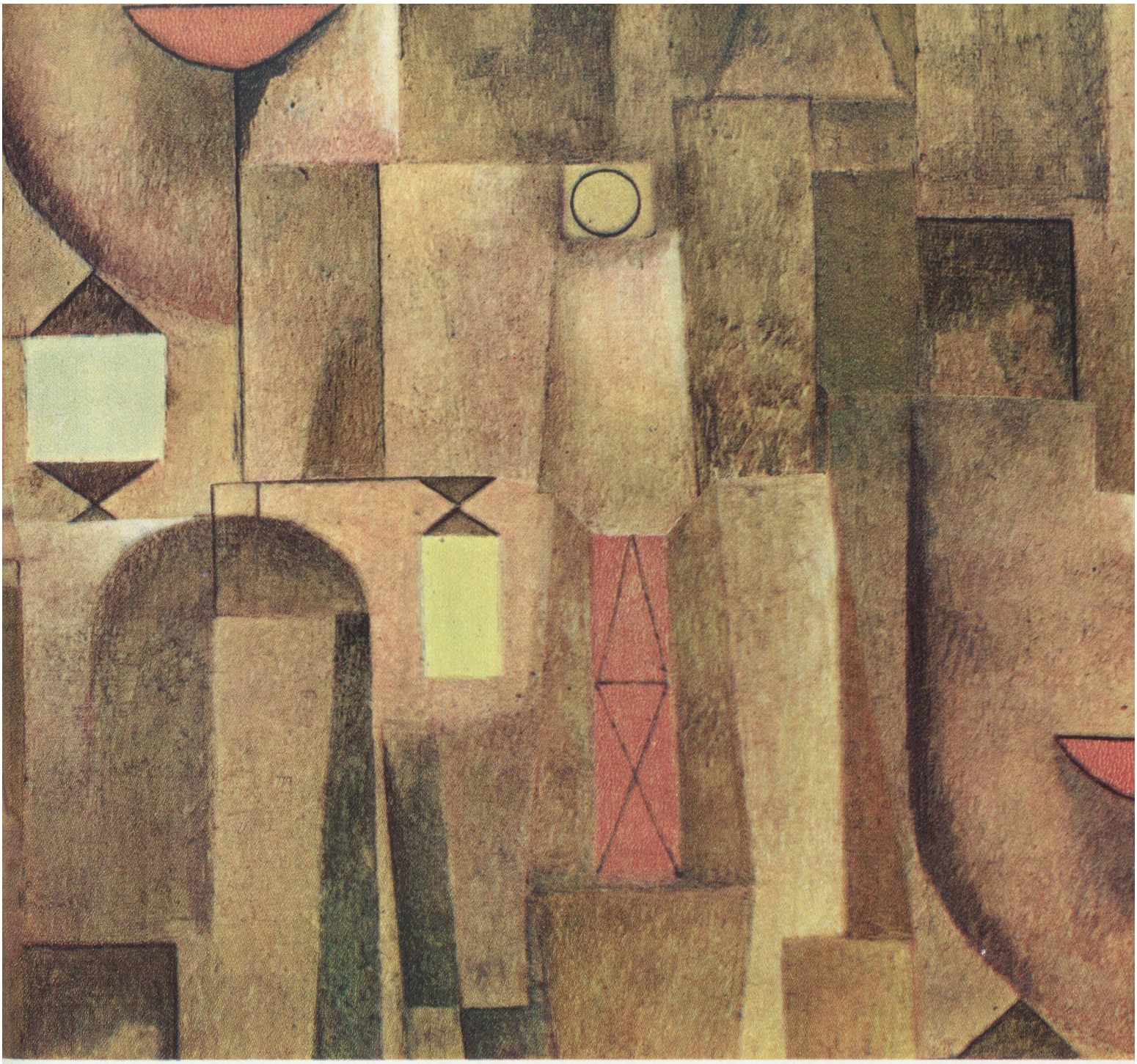

Satin de coton imprimé d'après une peinture de : Walter Matysiak. (Mettler et Cie S.A., Saint-Gall.)

tile suisse se trouvait sans aucun doute à la tête de nos industries nationales, au début de notre siècle, elle totalisait encore plus de la moitié de l'ensemble de nos exportations. Bien qu'elle ait perdu sa situation prédominante d'autrefois du fait du développement plus rapide d'autres industries, telles que celles de l'horlogerie, des machines et de la chimie, ses exportations dépassèrent en 1961 la limite du milliard (1 017,9 millions de francs suisses sur un montant total de 8 883,1 millions).

Le montant total du chiffre d'affaires réalisé par les exportations du textile précitées se décompose ainsi :

	Fr. s.
— fils et tissus de coton .	226,9 millions
— broderies	130,7 »
— étoffes de soie naturelle et fibres textiles artificielles.	133,7 »
— fils de fibres textiles artificielles et fibrane . .	180,3 »
— fils et tissus de laine. .	78,4 »
— articles de l'industrie de la maille et du tricot	61,1 »
— articles de confection. .	88,6 »

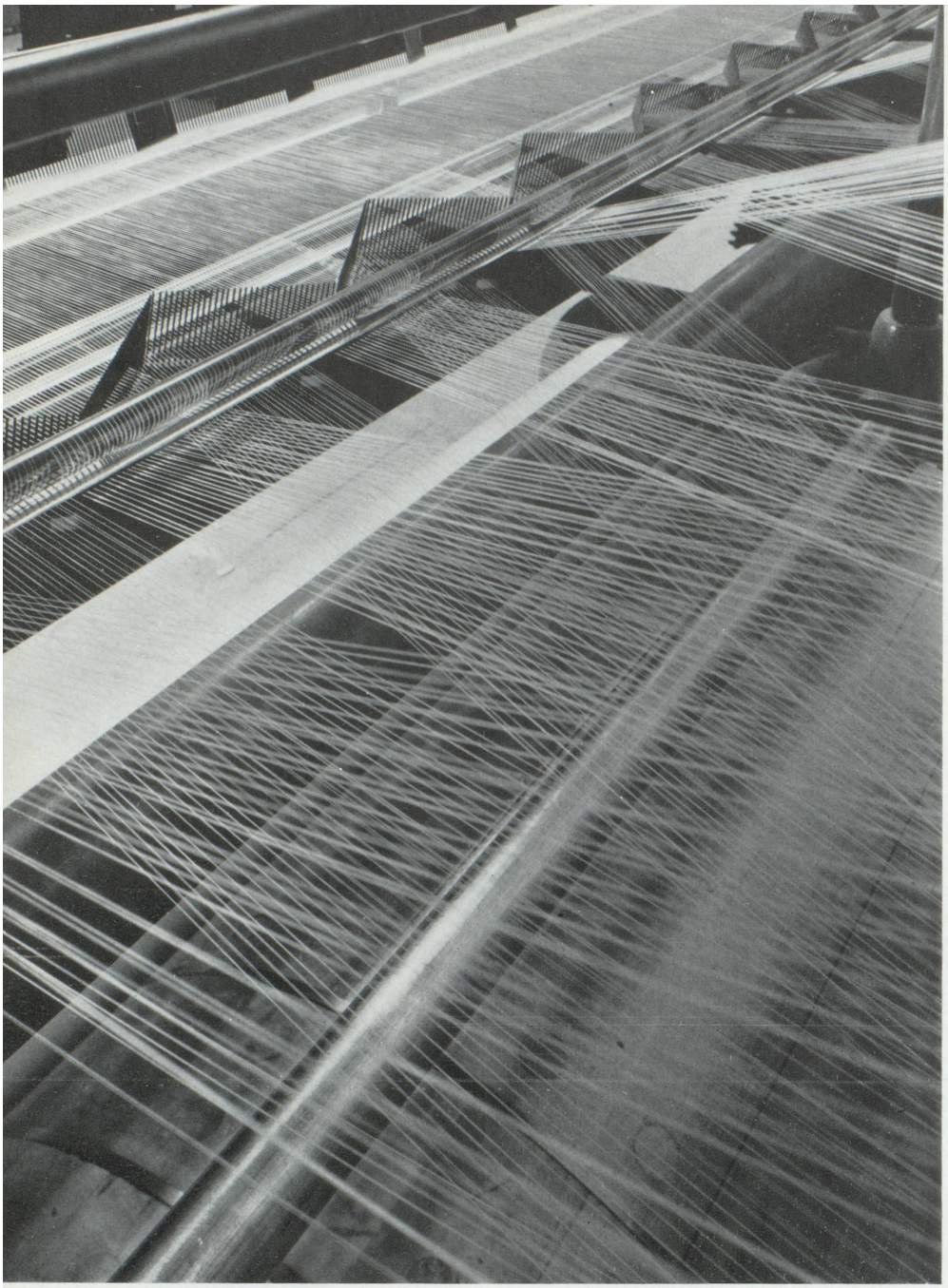

C'est grâce aux luttes et aux sacrifices les plus sévères que l'industrie suisse du textile a conquis sa position actuelle dans le monde. Plusieurs de ces branches connurent de graves mouvements de récession.

Elle fut particulièrement touchée par la dépression des années 30. Les années 1932 à 1936 représentèrent pour l'ensemble de l'économie suisse le point critique le plus bas, tant sur le plan des exportations que sur celui du marché du travail. Le montant total des exportations suisses dégringola en peu de temps de 2,1 milliards de francs suisses (en chiffres ronds), en 1929, à 0,8 milliards dans les années 1932 à 1936. C'est à partir de 1932 que les grands pays de notre monde procédèrent à une dévaluation de leur monnaie d'environ 40 %. Si la Suisse s'était immédiatement adaptée, la grande crise économique des années 1932 à 1936 aurait pu être évitée.

Le montant des exportations de l'industrie suisse du textile qui, comme on l'a vu, dépassait en 1961 le cap du milliard, n'était encore en 1935 que de 166 millions de francs suisses. Mais la plus atteinte fut l'industrie de la broderie, la première de nos industries d'exportation avant la première guerre mondiale. Du temps de sa prospérité, elle atteignait un chiffre d'affaires culminant à plus de 400 millions de francs suisses; ce montant dégringola en 1935 à 12 millions. Mais la broderie, plus qu'aucune autre branche de l'industrie suisse du textile, apporte la preuve de la vitalité et du goût du risque des industriels du textile; elle a réussi à remonter si bien la pente que ses exportations atteignent de nouveau, en 1961, 131 millions de francs suisses.

De la qualité

Dans le passé comme dans le présent, l'industrie textile suisse a su se maintenir à un haut degré de qualité. La plupart des pays producteurs de textiles possèdent une population bien plus nombreuse que celle de la Suisse. Un important marché intérieur leur permet de produire en masse, en grands lots. On sait que la production de masse dans l'industrie abaisse le prix de revient. Bien que les pays possédant une industrie textile disposent d'un plus grand marché intérieur que la Suisse, leurs articles sont néanmoins mieux protégés que les articles suisses par des droits de douane plus élevés. Comment alors s'expliquer que la Suisse puisse quand même vendre les produits textiles jusqu'à concurrence d'un milliard? Cela ne s'explique ni par une raison de mode ou de goût, ni par certains procédés de fabrication de tissus et de filés que les autres pays ne peuvent pas reproduire, mais bien par la qualité supérieure de sa fabrication.

Les textiles suisses d'exportation ne comprennent pas seulement les produits terminés, au prix élevé. Les produits mi-finis, tels que les fils

simples, les fils retors et les tissus bruts trouvent également leurs débouchés à l'étranger à l'instar des articles terminés, sous forme de tissus unis, blanchis ou teints ou sous forme de tissus fantaisie ou imprimés avec des dessins allant de modèles les plus simples aux plus raffinés. L'industrie de la broderie exporte en quantités égales aussi bien des broderies simples au coût modeste que des broderies de grand prix. Il en va de même pour les produits de l'industrie de la maille et les articles confectionnés; sous-vêtements, articles en tricot, vêtements pour dames et blouses. On est frappé de constater devant les statistiques de nos exportations que le milliard récolté provient, à de légères variations près, pratiquement de tous les domaines de notre industrie textile.

C'est seulement dans le domaine des fils simples, des fils retors, des tissus unis, bruts, blanchis ou teints que l'industrie textile suisse se rapproche, dans une modeste mesure, du niveau de la production de masse de l'étranger.

La Suisse n'est pas assez vaste pour pouvoir absorber les quantités nécessaires pour la production en grands lots. Pour arriver à des lots plus grands, nous devons grouper les commandes d'exportations en provenance du monde entier. Pour cette raison, et à cause du décalage des saisons des deux hémisphères, la possibilité de regrouper des commandes pour arriver à la production de grands lots, devient une tâche particulièrement ardue.

Comme nous l'avons déjà mentionné, les exportations des textiles suisses portent sur un grand nombre de produits très variés. Il ne s'agit donc pas de quelques modèles uniques ou sortant de l'ordinaire pour attirer plus spécialement l'attention, mais d'une grande variété d'articles appréciés à l'étranger. Il s'agit sans exception d'articles que l'étranger fabrique également et qui, compte tenu des protections douanières, sont meilleur marché. Par conséquent, si ces articles sont importés de Suisse, c'est à cause de leur finition plus soignée, donc de leur qualité.

La même notion peut être attribuée au domaine du finissage du textile. L'industrie suisse de finissage a su donner à ses tissus une perfection extrême. Dans le passé, elle posséda pendant une période assez longue dans le secteur des

tissus surfins, avec le procédé du mercerisage et de la fabrication de l'organdi, une position pratiquement de monopole, si bien qu'aujourd'hui, sa production relève souvent encore de la performance. Et surtout dans le domaine de l'ennoblissement, elle réussit, en étroite collaboration avec l'industrie chimique de Bâle, à atteindre un degré de perfectionnement exceptionnel, ce dont bénéficièrent non seulement les tissus suisses, mais aussi les produits étrangers qui, ennoblis par leur passage dans l'industrie suisse de finissage, y ont acquis leur grande qualité.

Débouchés

C'est pour cette raison que les textiles suisses sont vendus dans presque tous les pays, surtout dans les États de l'Europe occidentale, mais aussi aux U.S.A., au Canada, et dans quelques pays d'Outre-Mer, tels que l'Afrique du Sud, le Venezuela, l'Australie et la Nouvelle-Zélande. La Suisse a pu placer ces dernières années un peu plus de 60 % de ses exportations en Europe occidentale, dont, en chiffres ronds, 40 % dans les six pays du Marché commun et 20 % dans les pays de l'A.E.L.E. En 1961, il s'est vendu, par conséquent, des textiles pour 500 millions de francs suisses aux pays européens, et seulement pour 400 millions au reste du monde.

Conséquence de l'intégration

La question se pose donc, pour l'industrie suisse du textile, de sa survivance économique en cas de notre non-participation à l'intégration européenne. Dans quelle mesure l'exportation de textiles suisses vers les pays de la C.E.E. et de l'A.E.L.E. se ressentirait-elle de notre non-participation à l'intégration européenne? L'industrie suisse du textile pourrait-elle encore vendre des produits pour 600 millions de francs suisses sur le marché européen, si elle devait, seule en Europe, lutter contre le tarif douanier uniforme adopté par les pays du Marché commun? Pour répondre à ces questions, il faut se pencher sur les considérations suivantes :

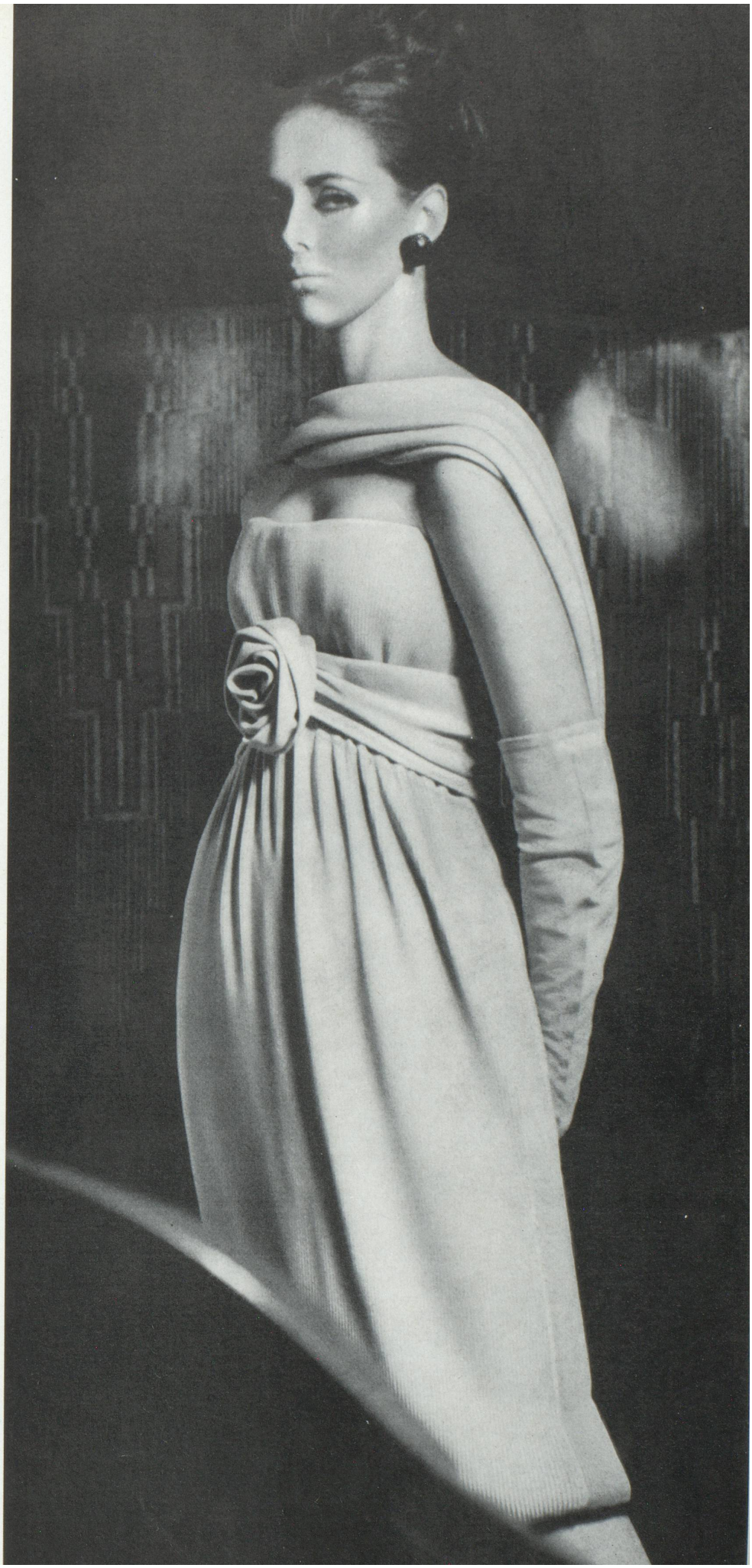

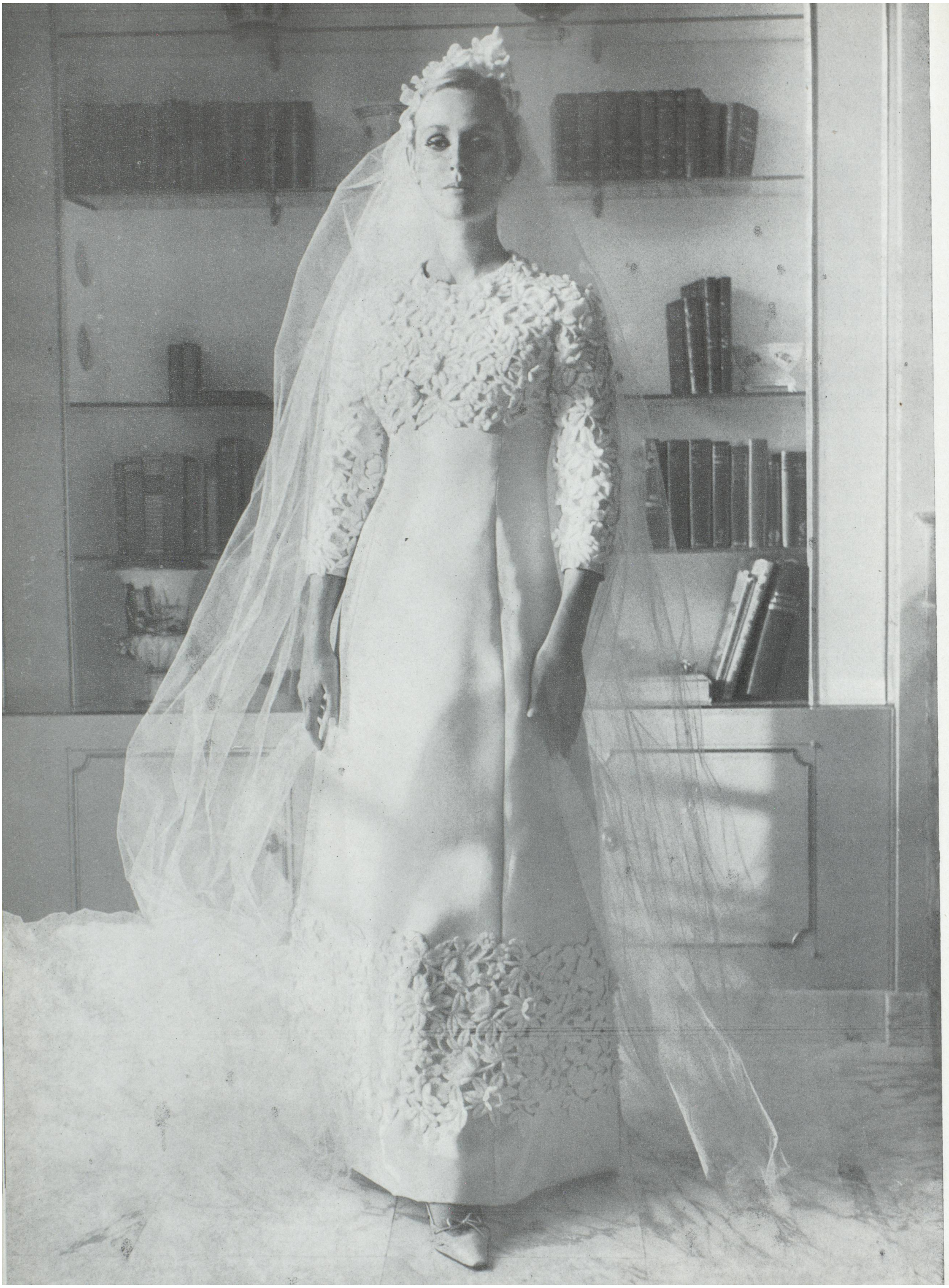

Les textiles suisses dans la couture parisienne :

P. 63 : Christian Dior, broderie d'organdi de Forster Willi et Co,. Saint-Gall.

P. 65 : Yves Saint-Laurent, crêpe « Corico » de L. Abraham et Cie, Soiries r.A., Zurich.

P. 66 : Guy Laroche, guipure de laine blanche de Union S.A., Saint-Gall.

P. 68 : Pierre Balmain, soie damassée métal « Fama » de L. Abraham et Cie, Soiries S.A., Zurich. (Clichés Textiles suisses.)

Page 64 : cet atelier de tissage moderne, clair et dégagé, a été conçu par Sulzer, qui en a livré l'équipement entier, 24 machines à tisser la laine, et en a réalisé la climatisation.

L'Italie et la France possèdent une industrie du textile très forte. Celle-ci, surtout dans le domaine de la mode, du sens artistique et des couleurs, atteint à la qualité de notre industrie. L'Allemagne produit quelques textiles qui peuvent devenir dangereux pour notre exportation. La Hollande a déjà en regard du Marché commun, procédé à une grande baisse de ses prix. La Belgique aussi a ses spécialités. Que va-t-il se passer au sein du Marché commun ou dans l'ensemble des industries textiles européennes? Certaines maisons se consolideront sur leurs positions les plus fortes, abandonnant leurs positions plus faibles à d'autres plus qualifiés. Elles peuvent se le permettre, ayant à leur disposition une clientèle énorme de 300 millions d'individus, un marché sans douane aux devises sûres. C'est dans cette reconversion que réside l'abaissement des prix de revient : la production devenant plus massive sera donc meilleur marché.

La Suisse n'aurait aucun moyen de participer à cette baisse de prix. Elle devrait, donc surmonter deux obstacles :

a) l'abaissement des prix de la concurrence étrangère du fait de sa production en grands lots, et,

b) la barrière du tarif douanier du Marché commun européen.

Même si, jusqu'à présent, il a été payé pour les marchandises suisses un prix un peu plus élevé, cela a permis, dans le meilleur des cas, de faire face aux tarifs douaniers actuels des pays importateurs : mais jamais cette marge ne permettra de lutter contre un abaissement des prix, provoqué par une fabrication massive. C'est alors que se pose la question suivante : ne pourrait-on pas couvrir d'autres pays d'une production suisse de grands lots ? De tels efforts ne connaîtraient qu'un succès limité : car peu nombreux sont les pays à devises fortes en dehors de l'Europe qui entreraient en considération. Dans les pays d'Outre-Mer aux devises fortes, la Suisse se heurterait à la concurrence renforcée des industries textiles des pays européens, car, forts de leur spécialisation, ces concurrents ne se borneront pas à écouler leurs produits sur leur marché intérieur, mais consacreront à l'exportation des soins aussi assidus que les nôtres. Et vers les pays aux devises faibles, il est extrêmement difficile pour la Suisse d'accroître ses exportations. La plupart de ces pays limitent leurs importations par des refus d'importer ou par le contingentement. En premier lieu se trouvent les produits dits « non essentiels », au nombre desquels les produits de l'industrie textile suisse figurent en bonne place. Quant à l'exportation de textiles suisses vers les pays communistes, elle est pratiquement nulle. En conclusion, on peut prédire à l'industrie textile suisse un avenir des plus sombres dans le cas où la Suisse ne s'adjoindrait pas au marché européen.

Perspectives

La réduction par étapes successives des tarifs douaniers développera un climat favorable dans les pays membres. Du fait de l'évolution décrite plus haut, qu'il s'agisse de l'industrie textile ou d'une autre industrie, il faudra procéder à des travaux de rationalisation et de réorganisation qui demanderont d'importants investissements. Travaux qui seront consentis par les entreprises disposées à s'adapter au marché européen. Quant aux entreprises qui ne disposeraient pas des forces nécessaires, elles seront placées devant la nécessité de fermer leurs usines, soit de plein gré, soit forcées par de grandes pertes.

Dumping

Les perspectives d'avenir des industries textiles, tant suisses qu'européennes, sont étroitement liées à la solution du problème du dumping dans une Europe intégrée. Pour certains secteurs bien définis de l'industrie textile suisse, le tarif douanier extérieur du Marché commun offrirait à lui seul une protection plus efficace que les actuels tarifs douaniers suisses.

L'expérience nous montre que par le moyen habituel des tarifs douaniers de protection ou antidumping, on ne peut résoudre le problème du dumping de provenance est-asiatique ou de caractère d'économie dirigée (communiste). De plus, si l'importation n'est pas soumise au contrôle quantitatif, des répercussions graves d'ordre économique, social et politique, sont à craindre. Ces craintes ont été reconnues jusque dans les milieux internationaux.

C'est ainsi que les partenaires du G.A.T.T., lors de leur 17e conférence de l'automne 1960, ont reconnu comme sérieux les problèmes que posent les désorganisations des marchés. Mais l'inconnue demeure de savoir dans quelle mesure les marchés occidentaux s'ouvriront à la suite de mesures libérales, et s'il sera possible de construire un marché extérieur, régi selon les principes de notre économie libérale, avec les jeunes pays industriels en voie de développement.

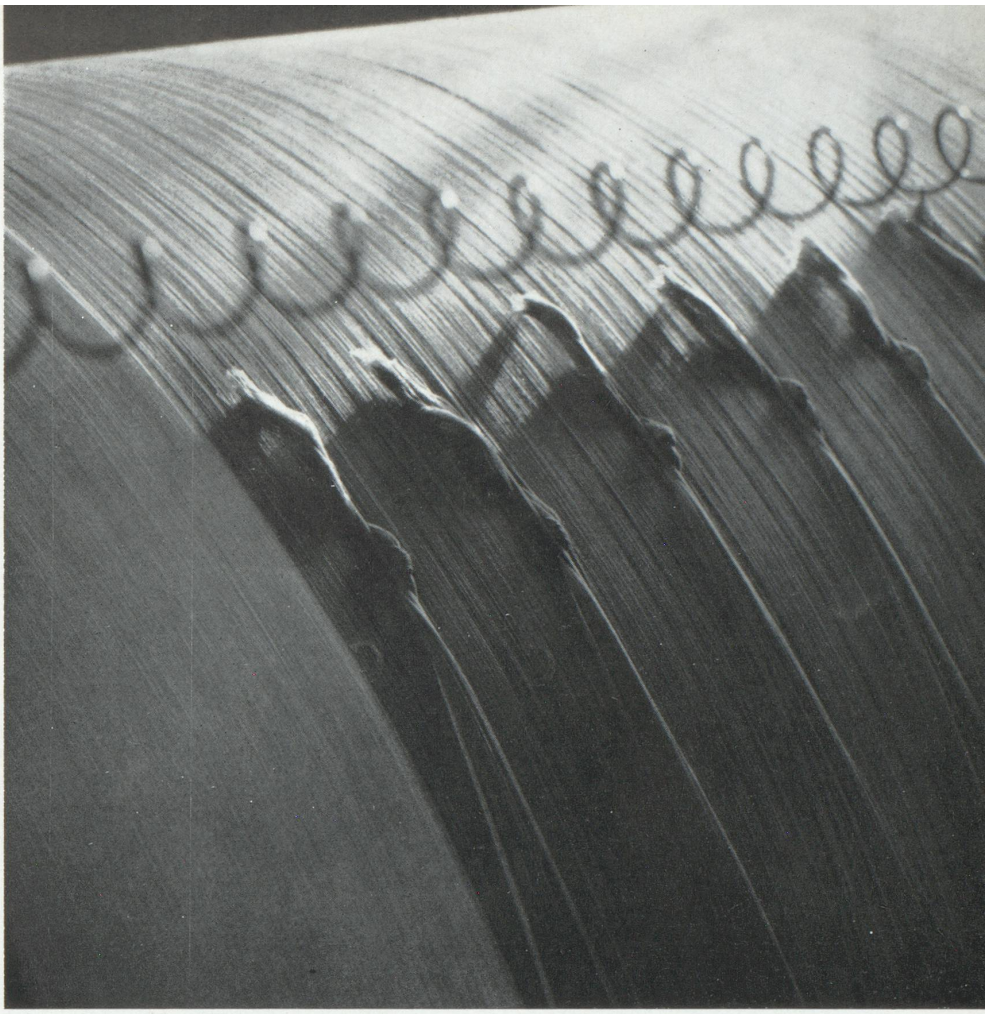

Cartels

La création d'un vaste marché d'écoulement avec environ 90 millions de consommateurs, ou, si l'union de l'A.E.L.E. avec la C.E.E. devait réussir, avec environ 300 millions de consommateurs, augmente à la fois les possibilités de vente et de concurrence. Tout d'abord, certaines entreprises essaieront de maintenir leur capacité compétitive en s'adaptant à la situation nouvelle et en ne comptant que sur leurs propres forces. Mais si le poids de la concurrence augmente, ces entreprises se verront soit distancées, soit obligées de conclure des conventions relatives aux prix, par exemple, avec des entreprises de la concurrence, ou alors elles s'associeront carrément. Si la première possibilité leur est enlevée, en raison d'une politique anti-cartel trop rigoureuse, la tendance à fusionner se manifestera de façon exagérée.

Verra-t-on naître dans l'industrie textile suisse et européenne des conditions économiques semblables à celle qui, aux U.S.A., sont régies par une sévère politique anti-trust? Finalement n'est-ce pas à cause d'interdictions sévères et inadéquates de conclure des ententes de cartels, que six à dix entreprises tentaculaires règnent aujourd'hui sur l'ensemble du marché géant des U.S.A.?

C'est pourquoi nous posons la question suivante : qu'est-ce qui est plus important : un grand nombre d'entreprises indépendantes qui pourtant auraient le droit de conclure certaines conventions entre elles, dans le cadre d'une politique anti-cartel raisonnable, ou bien quelques grandes entreprises soumises à une politique anti-trust sévère qui dépendent cependant, par le truchement de la Bourse, de nombreux actionnaires répartis dans les plus larges couches de la population?

Les considérations ci-dessus ont montré qu'un marché intégrant l'Europe toute entière apporterait de grands avantages à l'industrie textile suisse, si fortement axée vers l'exportation. Pour cette raison, celle-ci serait très heureuse que les efforts entrepris par le Conseil fédéral en décembre 1961 et septembre 1962 pour nous associer à la C.E.E., fussent suivis de négociations fructueuses et puissent être le plus tôt possible couronnés de succès.

On ne soulignera jamais assez que le temps presse. Aujourd'hui déjà, l'industrie suisse du textile éprouve de sérieuses difficultés, parce qu'elle ignore sa position future dans le cadre de l'industrie européenne du textile. Les décisions à longue échéance, les projets d'investissement ou autres, ne peuvent pas être élaborés tant que les perspectives du marché futur ne seront pas parfaitement claires.

Que reste-t-il d'autre à faire à l'industrie suisse du textile, sinon d'attendre, inactive, à une époque où les industries concurrentes des pays intégrés préparent leur équipement administratif et mécanique, en prévision du marché européen? Quel handicap cela représente, seul le sait celui qui est au courant des conditions du marché des machines de l'industrie textile. A supposer, par exemple, que la décision d'inclure la Suisse au marché européen ne soit prise que dans deux ans, cela signifie que les nouvelles machines indispensables pour couvrir les besoins d'un Marché commun si vaste, ne pourraient se charger de cette production que d'ici quatre à cinq ans, alors que les maisons concurrentes de l'Europe intégrée s'adaptent aujourd'hui déjà aux conditions nouvelles de leur marché. Déjà aujourd'hui, l'industrie suisse du textile se trouve placée, par rapport à ses concurrents du Marché commun, dans une position nettement défavorable. Que va-t-il se passer si l'incertitude relative à l'intégration de la Suisse devait se prolonger encore longtemps?

Max Stoffel.